

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc*

*Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية

جنيف

**Conseil des Droits de l'Homme  
10<sup>ème</sup> session ordinaire**

\*\*\*\*\*

**Intervention de S.E. Monsieur Omar Hilale  
Ambassadeur, Représentant Permanent du  
Royaume du Maroc**

\*\*\*\*\*

**Point 2 de l'ordre du jour : Rapport annuel de la  
Haut Commissaire aux Droits de l'Homme**

**Genève, le 5 mars 2009**

**Monsieur le Président,**

Je voudrais exprimer mes vifs remerciements à Mme la Haut Commissaire pour la présentation claire et lucide de son rapport annuel qui consacre sa vision stratégique et sa démarche fondée sur le dialogue et l'interaction en faveur des droits de l'Homme dans le monde.

Nous saluons, à cet égard, les énormes efforts fournis par son Bureau pour l'accomplissement de son mandat, notamment par les différents foras qu'il a organisé, ainsi que les divers programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités qu'il a mis en place.

Le Maroc accorde une importance particulière au développement d'une plus large interaction, concertation, consultation entre le Haut Commissariat et le Conseil des Droits de l'Homme. A cet égard, le Maroc réitère sa disposition à continuer la facilitation qu'il mener sur les liens entre ces deux institutions onusiennes des droits de l'Homme.

**Monsieur le Président,**

S'agissant de l'Examen Périodique Universel, nous voudrions indiquer à Mme la Haut Commissaire que nous partageons pleinement sa vision et son évaluation de ce mécanisme novateur de notre Conseil.

Pour le Maroc, l'UPR a permis une démocratisation au sien du Conseil favorisant une soumission de tous les Etats à un examen de leur situation des droits de l'Homme, chose qui n'existait pas du temps de la défunte Commission.

Nous pensons qu'une évaluation complète et exhaustive de l'efficacité et de la crédibilité de l'UPR ne peut, logiquement, se faire qu'au terme du deuxième cycle de ce processus.

A cet égard, nous encourageons le Haut Commissariat à continuer à apporter un appui à ce processus, non seulement par la préparation des rapports et mise à disposition de services de Conférence, mais également par des programmes de formation à cet examen dans toutes ses étapes, notamment lors de la préparation des rapports nationaux, la consultation avec les parties prenantes et le suivi des recommandations qui en découlent.

**Monsieur le Président,**

Nous félicitons Mme la Haut Commissaire pour le rapport qu'elle a produit en contribution au processus préparatoire de la Conférence d'examen de Durban, prévue en avril prochain.

Le Rapport de Mme la Haut Commissaire aborde la problématique du racisme avec une grande franchise relatant à la fois les progrès accomplis et les obstacles et difficultés retardant la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Durban.

Par ce rapport, Mme la Haut Commissaire a apporté une valeur ajoutée au processus préparatoire de la Conférence d'examen. Les propositions et suggestions qu'il contient pourraient être exploitées pour assurer la réussite de cette Conférence d'examen.

Nous accordons une attention particulière à la proposition contenue dans le paragraphe 58 de ce rapport relative à l'organisation des séminaires régionaux pour le suivi de celui organisé en octobre dernier sur les articles 19 et 20 du Pacte sur les droits civils et politiques.

Nous partageons pleinement l'avis de Mme la Haut Commissaire à ce sujet et nous trouvons qu'il permettra d'améliorer la compréhension et l'entente autour de cette question afin de faciliter la mise en œuvre des instruments internationaux y afférant.

Enfin, Monsieur le Président, nous saluons les actions du Haut Commissariat en faveur des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que la reconnaissance du droit au développement, droit que nous considérons de très grande importance, notamment dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**